

Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport
Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école
Band: 2 (2000)
Heft: 2

Artikel: "Chacun doit assumer ses responsabilités!"
Autor: Rentsch, Bernhard / Hofmann, Urs
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-996100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Chacun doit assumer ses responsabilités!»

Actuellement, on entend beaucoup parler d'agressions physiques et psychologiques dont sont victimes certains enfants et adolescents. Ces discussions sont également à l'ordre du jour dans le monde du sport. Au niveau suisse, *mira* est le seul interlocuteur spécialisé dans ce domaine. Entretien avec Urs Hofmann, secrétaire général de cette association.

Venus Williams en exhibition. Dans le sport de compétition, l'athlète est de plus en plus érotisé et sexualisé.

Bernhard Rentsch

«mobile»: Quand faut-il parler d'abus sexuel?

Urs Hofmann: Dans ce domaine, nous préférons parler d'agression que d'abus. Le mot «abus» est trop brutal. L'agression commence bien avant l'abus. Prenez par exemple le voyeurisme ou les atteintes portées à la sphère intime de certaines sportives. Dans le sport, l'agression sexuelle existe déjà au niveau structurel. Je pense à la discrimination des femmes ou encore aux slogans machistes. Ces comportements sont dus au fait que dans le sport, le nombre d'hommes occupant des positions élevées est encore très important. Les domaines dans lesquels les femmes ont voix au chapitre se démarquent clairement des autres. Souvenez-vous des discussions qui ont eu lieu avant les Jeux olympiques de Sydney à propos du beach-volley. Ceux qui obligent les sportives à s'exhiber en petite tenue sont à la limite de l'agression sexuelle. On pourrait aussi donner l'exemple du tennis. Personnellement, je ne connais aucune joueuse qui s'entraîne en minijupe!

A votre avis, les abus sexuels, plus ou moins cachés, se trouvent donc dans le droit fil de l'agression sexuelle.

Les abus sexuels concrets sont plutôt rares. Mais il existe des agressions plus indirectes qui ne sont souvent pas reconnues comme telles par les victimes. Il arrive qu'une sportive se sente mal à l'aise en présence d'un entraîneur. Elle ne sera pas toujours en mesure d'exprimer ses sentiments ni même de les prendre au sérieux. Il est souhaitable qu'un climat de confiance règne entre l'entraîneur et le sportif. Par exemple, quand l'entraîneur assure le sportif lors d'exercices aux agrès, il est bien obligé de le toucher. Il peut naturellement arriver qu'il empoigne le sportif ou la sportive au «mauvais» endroit. Mais dans ce cas, s'il s'excuse franchement, il peut montrer qu'il s'agit d'un accident.

Photo: Keystone



Connaissez-vous le nombre d'agressions d'ordre sexuel dans le domaine sportif?

Nous n'avons malheureusement pas encore assez de recul. Nous pensons cependant que les cas non signalés sont en très grand nombre. La pratique d'une activité sportive est une forme de loisirs très répandue. Nous supposons donc que le nombre des agressions y est très élevé.

Pourquoi les agressions sont-elles particulièrement fréquentes dans le domaine du sport?

Le sport est malheureusement un domaine idéal pour les agresseurs potentiels. Les contacts physiques et l'attention portée au corps sont indissociables de la pratique sportive. De plus, notre civilisation considère un corps bien entraîné comme esthétique. Etant donné que notre société a souvent un rapport faussé à l'érotisme, les frontières sont vite franchies. L'érotisme se limite à la sexualité génitale. Le sport n'a donc pas la partie facile! Dans le domaine commercial, le sport est de plus en plus érotisé et sexualisé. Par ailleurs, l'agression est encouragée par de nombreux schémas de pensée, dont certains sont aussi propagés par les femmes. Il n'est pas toujours facile de gérer le côté narcissique de la pratique sportive. Les sportifs et les sportives ne peuvent pas tout se permettre. Je crois que le monde du sport n'a pas encore trouvé la bonne manière de traiter tous ces aspects.

A votre avis, quelle est la responsabilité des fédérations sportives et des clubs?

On a souvent l'impression que l'on gère bien la situation. Mais on se sent vite dépassé dans certains cas. Malheureusement, nous constatons que rares sont ceux qui avouent leur désarroi. On fait beaucoup trop peu appel à nous en tant que spécialistes. Les responsables se cachent derrière des excuses pseudo-juridiques telles que «Nous n'avons pas de preuve» ou «Rien ne permet d'accuser cette personne».

Comment les fédérations sportives et les clubs devraient-ils réagir?

Les personnes responsables devraient apprendre à reconnaître les cas concrets. Il ne s'agit pas de réagir brusquement et sans réfléchir, mais de bien analyser la situation. Dès que quelque chose semble bizarre, il faut absolument tirer la sonnette d'alarme. Permettez-moi une comparaison avec une centrale nucléaire. Lorsque les responsables de la sécurité constatent un défaut technique, ils stoppent immédiatement la production. Ils mettent tout en œuvre pour éviter qu'un accident ne se produise. Il faudrait agir de la même façon pour prévenir les cas d'agression sexuelle. Car pour les personnes concernées, il s'agit véritablement d'une catastrophe.

A quel moment et de quelle manière les fédérations sportives et les clubs doivent-ils réagir?

Si quelqu'un remarque quelque chose, nous lui conseillons d'être attentif à la situation et d'en informer un responsable. Nous lui recommandons de ne pas s'immiscer personnellement, mais de demander

de l'aide à des spécialistes. Le service *mira* est à la disposition de toutes les fédérations et de tous les clubs. Il est tout à fait déconseillé aux personnes non formées d'aborder le sujet avec les coupables présumés ou avec les victimes. Dans certains cas, cela ne fait qu'envenimer la situation.

C'est au niveau de la prévention que les fédérations et les clubs sont appelés à être actifs. Ils doivent informer leurs membres et s'attaquer aux sujets tabous. L'adoption d'un code de bonne conduite (lire encadré) peut constituer une première étape. Mais il ne faut pas que ce code reste lettre morte!

Parlons un peu de formation. Qu'entendez-vous par là?

Il existe deux pistes. La première consiste à sensibiliser tous les futurs formateurs et formatrices. Il est indispensable que ces personnes sachent ce qu'est l'agression sexuelle. Elles doivent connaître la bonne manière de se comporter: observer, prendre au sérieux et demander de l'aide. Il faut prévoir environ deux heures pour sensibiliser les futurs enseignants lors d'une formation de base. Cette sensibilisation peut aussi être proposée au sein des fédérations sportives par des experts. D'autre part, les personnes qui auraient envie d'approfondir le sujet peuvent suivre un cours spécialement consacré à cette thématique. D'une durée de deux jours et demi, il permet aux participants et aux participantes de mieux comprendre les implications émotionnelles de ce sujet.

A votre avis, faudrait-il introduire des systèmes de contrôle institutionnels dans le domaine du sport?

Nous ne souhaitons pas que l'Etat établisse des contrôles dans ce domaine, il ne s'agit pas de contrôler, mais d'informer. Un grand pas serait accompli si les fédérations et les clubs demandaient des références avant d'engager de nouveaux membres ou cadres. En effet, on sait aujourd'hui que les agresseurs passent facilement d'un club à l'autre lorsqu'ils se sentent menacés. Bien évidemment, nous ne voulons pas porter atteinte à la sphère privée des personnes. Mais un entretien avec les responsables du club précédent d'un candidat permettrait de mieux connaître cette personne, ce qui serait parfois très utile. En demandant des références, les responsables sportifs contribueraient grandement à prévenir les abus. **m**

L'Association *mira*

L'Association *mira* a été fondée en octobre 1988. Elle est indépendante et neutre du point de vue confessionnel et politique. Elle soutient le travail du service spécialisé *mira*.

Ce service spécialisé emploie des experts et expertes spécialement formés. Grâce à leur formation (travail social ou pédagogie, par exemple) et/ou à leur longue expérience professionnelle, ces personnes connaissent bien le sujet de la prévention des abus sexuels. Leur activité chez *mira* comprend une formation permanente.

***mira*, Fachstelle und Verein zur Prävention sexueller Ausbeutung im Freizeitbereich, Idastrasse 3, 8003 Zurich. Téléphone 01/450 45 42, fax 01/450 45 44, e-mail: fachstelle@mira.ch**